

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

**VOTE :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°15/2018**

**Date de la convocation du Comité syndical :** vingt et un mars deux mille dix huit

**Date de la séance du Comité syndical :** vingt huit mars deux mille dix huit

**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

**Secrétaire de séance :** M. Zéphirin QUINTARD

-----  
**OBJET : Budgets finances – Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017**  
-----

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes au compte de gestion établi par M. Marc SCHWANDER, Trésorier principal.

Il convient :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2017 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

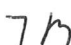
**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Paraphe : 

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*des usagers de l'eau et les rivières*  
~~Jacques BLANC~~  
38 Crémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

~~Jacques BLANC~~

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
29 MARS 2018  
BUREAU DE COURRIER

Paraphe : 7<sup>n</sup>